

Économie & Politique

Le cdH propose la TVA à 6% sur l'électricité vraiment verte

LE RÉSUMÉ CHRISTINE SCHARFF

Une des propositions originales du Cepass, le centre d'études du cdH, pour favoriser la transition énergétique?

Une TVA à 6% sur les contrats de fourniture d'électricité qui garantissent un volume significatif de renouvelable.

Diminuer la TVA sur l'électricité verte: c'est la proposition du Cepass, le centre d'étude du cdH. «Actuellement, les contrats de fourniture d'électricité vraiment renouvelable sont généralement plus chers. En faisant passer la TVA de 21 à 6% si l'approvisionnement provient de manière significative de productions renouvelables, nous voulons introduire un signal prix qui encourage les fournisseurs à se tourner vers l'électricité verte et toute la filière des énergies citoyennes que nous voulons développer», explique Antoine de Borman, directeur du Cepass. Une TVA réduite

qui ne s'appliquerait pas, bien sûr, à l'électricité artificiellement verdurisée au moyen de labels achetés à bas prix dans les pays nordiques.

«De facto, cela va soutenir le marché belge, sur lequel nous voulons que les citoyens jouent un rôle beaucoup plus important, argumente Jérémie Dagnies, conseiller au Cepass. Nous ne voulons pas seulement sortir du nucléaire en développant les énergies renouvelables, avec des centrales au gaz qui viennent en appoint quand c'est nécessaire. Nous voulons aussi en finir avec une approche indifférenciée de l'énergie renouvelable: il faut se demander par qui et pour qui elle est produite.»

C'est la raison pour laquelle le Cepass propose aussi, entre autres, la création d'une centrale photovoltaïque partagée au cœur de chaque village ou quartier, le développement des coopératives éoliennes citoyennes et la mise en place de micro-réseaux permettant de se regrouper autour d'une capacité de production locale. «Cela permettra de résoudre deux ruptures, estime Jérémie Dagnies: celle entre les citoyens et les grands développeurs éoliens, et celle entre les prosumers, qui ont investi dans le photovoltaïque, et les non prosumers, qui pourront tout de même participer au développement des énergies renouvelables, même s'ils sont locataires ou qu'ils n'ont pas de toiture à leur disposition.»

«Baisser la TVA sur l'électricité renouvelable soutiendra l'investissement dans ces filières.»

ANTOINE DE BORMAN
DIRECTEUR DU CEPASS

Même si la volonté du Cepass est d'encourager l'autoconsommation, individuelle et collective, une partie de cette énergie renouvelable devra tout de même être réinjectée sur le réseau. «Baisser la TVA sur les contrats de fourniture d'électricité renouvelable sera un incitant pour les consommateurs à conclure ce type de contrats, et soutiendra donc l'investissement dans ces filières», conclut Antoine de Borman.

«Il y a urgence absolue si on veut sortir du nucléaire»

Sortir du nucléaire tout en atteignant les objectifs climatiques et en limitant l'impact sur la facture est possible, affirme le Cepass, le centre d'études du cdH, qui vient de publier son livre blanc sur la transition énergétique. Ce dernier propose 100 mesures pour atteindre cet objectif. «Nous souhaitons vraiment réaliser cette sortie du nucléaire, mais il y a urgence absolue», déclare Antoine de Borman, directeur du Cepass. C'est pour cela que nous mettons ce plan et ses mesures concrètes sur la table. Nous sommes partis du pacte énergétique, qui malheureusement est resté jusqu'ici lettre morte, pour déterminer le mix énergétique que l'on vise en 2030. Et nous n'avons pas seulement fait l'exercice sur le total de l'année, mais aussi pour les moments où la demande d'électricité est forte et les énergies renouvelables intermittentes très peu disponibles.»

Le directeur du Cepass évoque le plan Wathelet imaginé sous la précédente législature pour combiner développement des énergies renouvelables et centrales au gaz. Un recours au gaz le plus réduit possible, parce qu'il coûte et qu'il émet du

CO₂, mais dont la flexibilité est nécessaire pour compenser les renouvelables intermittents. «Nous confirmons cette vision et nous la complétons, parce que nous sommes dans un cadre interfédéral, et que nous pensons qu'il faut placer les citoyens au cœur de la transition: ils doivent jouer un rôle actif dans la modération de la consommation d'électricité, son déplacement aux moments critiques, et le développement d'énergies citoyennes.»

Les mesures les plus importantes soutenues par le cdH? L'isolation massive des habitations et des bâtiments tertiaires; un développement important de la flexibilité de la demande, d'abord dans les entreprises mais aussi dans les administrations et chez les particuliers en commençant par les propriétaires de photovoltaïque; et le passage des énergies renouvelables aux énergies citoyennes. **C.SF**

Parmi les priorités: développer la flexibilité de la demande.



Le cdH veut favoriser l'énergie renouvelable citoyenne, avec une centrale photovoltaïque au cœur de chaque village ou quartier, le développement des coopératives éoliennes et de micro-réseaux. © AFP

SÉCURITÉ

La police déjoue un projet d'attentat terroriste

Aucun explosif et aucune arme n'ont été découverts lors de perquisitions menées à Wavre, mais aussi à Ottignies et à Comines, dans le cadre d'une enquête terroriste, a confirmé le parquet fédéral, lundi. Dans la nuit de vendredi à samedi, un jeune homme, Jimmy K., âgé de 22 ans, suspecté de planifier une attaque terroriste, a été interpellé par la brigade anti-terroriste à Wavre. Il est sous mandat d'arrêt et désormais inculpé pour participation aux activités d'un groupe terroriste. Le jeune homme a été interpellé samedi à l'aube alors qu'il s'apprêtait à commettre un attentat samedi ou dimanche, selon le journal La Dernière Heure. Le suspect se serait converti à la religion musulmane après le décès de sa mère, tuée par son compagnon. Le parquet s'est refusé à davantage de commentaires.

CONCERTATION SOCIALE

Le gouvernement Michel a arrêté la marge salariale

Le gouvernement fédéral s'y était engagé, au sortir des négociations sociales ayant presque accouché d'un accord interprofessionnel – la base de la FGTB rejetant finalement

le projet d'accord pour cause de hausse insuffisante du salaire minimum. Il allait faire sienne la marge de progression salariale pour 2019 et 2020 déterminée par la loi de 1996 qui, depuis sa révision, corsète sévèrement cet aspect de la concertation sociale belge. Eh bien, c'est chose faite, puisque le ministre de l'Économie et de l'Emploi Kris Peeters (CD&V) a signé ce lundi l'arrêté royal prévoyant une marge salariale maximale de 1,1% pour les deux ans à venir, en sus de l'indexation. Tout en se félicitant d'avoir résorbé le handicap salarial belge et... en louant les vertus de la loi de 1996 revue et corrigée.

NOUVEAU CHEF À LA FEF



Chems Mabrouk, 23 ans, présidera la Fédération des étudiants francophones jusqu'au 31 juillet. Elle termine le mandat de Maxime Michiels, qui avait quitté ses fonctions le 14 mars. La réduction du coût des études et le refinancement de l'enseignement supérieur restent les priorités de la FEF.

La stagnation de la population favorable au taux d'emploi

Pour l'économiste Philippe Defeyt, la stagnation de la population profite aux chiffres de l'emploi en Wallonie. Il plaide pour davantage de mise en perspective dans l'analyse des statistiques, répondant ainsi aux chiffres avancés par Willy Borsus ce week-end.

TOM GUILLAUME

Dans une interview donnée au journal Le Soir, le ministre-président wallon Willy Borsus se targuait de la croissance de l'emploi en Wallonie pour les 20-64 ans. Il mentionnait l'augmentation de 0,5% du taux d'emploi pour arriver à 63,7%. L'occasion surtout de lancer une attaque contre les majorités précédentes: «Le taux n'avait progressé que de 0,4% pour les dix années précédentes dominées par la gestion socialiste.»

Une sortie qui fait réagir Philippe Defeyt, économiste à l'UNamur et directeur de l'Institut pour un développement durable. «Il faut faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Sur aussi peu de temps, il est très compliqué de déterminer le rôle joué par les décisions politiques prises, explique-t-il. D'autant plus que, dans les chiffres qu'il évoque, Willy Borsus ne parle pas d'une donnée extérieure à la politique économique, à savoir la stagnation de la population des 20-64 ans.» Explications.

L'évolution du taux d'emploi se

base sur le rapport entre la création nette d'emplois et la croissance de la population. Si la population augmente davantage que l'emploi, le taux d'emploi baissera. À l'inverse, si le nombre d'emplois augmente (même faiblement), mais que la population stagne, le pourcentage final paraîtra beaucoup plus élevé.

C'est ce qui se passe depuis 2015. Le nombre d'emplois augmente de plus en plus depuis 2015, année qui voit le retour de la croissance. En revanche, la population de 20-64 ans stagne. Entre 2014 et 2018, le total des 20-64 ans n'a augmenté que de 0,14%. À titre de comparaison, entre 2004 et 2008, sa croissance était de 3,46%.

L'impact de 2008

L'autre approximation relevée par Philippe Defeyt concerne la période socialiste évoquée. Willy Borsus mentionne une croissance de 0,4% sur dix ans de gestion socialiste. Cette évolution concerne la période 2008-2017, avec des taux passant de 62,8% à 63,2%. «La période de 10 ans reprend la crise de 2008 et ses conséquences», souligne l'économiste, qui refuse donc la comparaison au vu de l'importance des facteurs conjoncturels.

Il ne faut pas remonter au dernier gouvernement libéral wallon pour trouver une croissance de 0,5%. Entre 2006 et 2016, le taux d'emploi des 20-64 ans a crû de 1%,

passant de 61,6% à 62,6%. «Les créations nettes d'emploi à partir de 2015 sont du même ordre de grandeur que celles d'avant la crise de 2008», pointe Philippe Defeyt. Si le taux d'emploi connaît une hausse effective pour les années 2017-2018, il ne fait que suivre une tendance amorcée plus tôt. Ainsi l'enquête sur les forces de travail (EFT) montre une croissance de 1,1% entre 2015 et 2016.

Un bilan à partager

Le gouvernement libéral a multiplié les initiatives pour dynamiser l'emploi en Wallonie. Mais certaines des mesures avaient été décidées plus tôt, sous la gouvernance du PS et du cdH. On peut citer notamment la hausse de l'offre dans les centres d'insertion socioprofessionnelle, la simplification du Plan Formation Insertion (PFI) ou encore l'amélioration du dispositif «Sesam» (qui vise à favoriser l'engagement de demandeurs d'emplois inoccupés au sein de certaines entreprises). L'économiste tempère la fierté du ministre-président wallon: «Il y a certainement un impact du politique, mais on ne peut pas affirmer que le gouvernement précédent n'a pas joué de rôle là-dedans», pointe-t-il, avant d'insister sur la petite période analysée et la difficulté d'avoir le recul nécessaire.

Et l'économiste de conclure par un appel: «Il faut mettre les choses à plat et proposer des interprétations rigoureuses, même en campagne.»

+0,14%

La croissance de la population des 20-64 ans entre 2014 et 2018. Entre 2004 et 2008, elle s'élevait à 3,46%.